

# Parents et élèves floués par des écoles mal localisées

► Le système de calcul des distances entre écoles et domiciles d'élèves est défaillant.

► Or, il régule les inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire...

Les données sont imprécises et non fiables », estime l'ASBL ELEVeS. Le constat est sans appel. Placé au cœur du décret « inscriptions », le calcul automatisé de la distance entre un établissement et le domicile d'un futur élève serait défaillant et certains parents tapent aujourd'hui du poing sur la table. Leur constat : sur le site officiel de la Communauté française, les données de géolocalisation des écoles – les données situant les établissements sur une carte virtuelle et permettant de calculer l'indice d'éloignement de chaque élève (*Le Soir* du 10 février) – sont pour bon nombre incorrectes. « De 10, 100, voire même 300 mètres pour certaines », indique l'association ELEVeS, qui a choisi de dévoiler l'information au journal *Le Soir*.

Le constat n'est pas vraiment neuf. En 2010 déjà, durant la première période d'inscriptions depuis la régularisation du processus, des plaintes quant à la non-fiabilité du système de géolocalisation avaient fusé. « Mais la Ciri (la Commission interrégionale des inscriptions, NDLR) avait vite fait d'enterrer ces accu-

sations », commente François Klinkenberg, « témoin malheureux du système de classement incertain », comme il se définit lui-même aujourd'hui.

En avril 2015, alors qu'il voit s'amincir les chances pour son gamin d'accéder à l'école de son premier choix, il décide de ne pas en rester là. Le père s'installe devant l'ordinateur et calcule l'indice composite qui sépare son domicile de l'école secondaire choisie.

Il constate alors que l'icône situant le bâtiment scolaire est en fait placée à plus de 150 mètres de l'entrée de l'établissement en question. François Klinkenberg explique : « Je me suis plaint auprès de la Ciri, et j'ai entamé une procédure judiciaire. Il y a eu réévaluation de ma demande et, en août, on m'a confirmé que mon fils était admis dans l'école de premier choix. Mais sans plus d'explications. »

Si ses réclamations ont été entendues et ont porté leurs fruits, l'homme décide d'aller plus loin : il a depuis lors mené l'enquête avec l'aide de l'ASBL ELEVeS, en vérifiant au hasard la géolocalisation de plusieurs écoles. Il a ainsi rapidement remarqué que, sur une trentaine d'établissements examinés, les deux tiers sont mal placés, à des degrés divers. « Mais le classement pour les élèves, lui, se fait au mètre près », souligne François Klinkenberg.

Avec un système qui consiste à départager les élèves selon des distances calculées à vol d'oi-

seau, les erreurs s'accumulent, de plus en plus de parents se plaignent et le constat prend de l'ampleur : outre des données imprécises concernant des écoles bruxelloises, d'autres ont été recensées en Wallonie. L'objectif aujourd'hui, affirme Anne François, coordinatrice de l'ASBL ELEVeS, « est d'attirer l'attention des parents pour que tous entreprennent la démarche de vérifier ces distances. » A la veille de la période d'inscriptions 2016, l'association les invite à redoubler d'attention et, en cas d'erreur, à garder une preuve de cette localisation incorrecte.

Mais il s'agit aussi de lever le voile sur un système jugé défaillant. Que le gouvernement de la Communauté française réagisse « face aux inégalités qu'il crée entre les élèves », dit Anne François. Et d'ajouter : « Tant que les calculs de distances ne seront pas effectués par un géomètre, ils resteront imprécis, et laisseront parents et enfants floués. »

Le cabinet de la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH) s'est dit étonné de l'information. Il envisage un problème minime : « Ce ne sont peut-être que quelques cas particuliers. Si un parent s'est plaint, ce n'est qu'un sur des milliers. Certaines écoles ont plusieurs entrées, aussi, cela peut jouer. » On précise, en outre, qu'un avertissement figure sur le site des inscriptions. « L'outil proposé n'a qu'une valeur informative », peut-on y lire... ■

VALENTINE ANTOINE

**EN PRATIQUE****Comment vérifier ?**

Il faut se rendre sur le portail officiel des inscriptions :

[www.inscription.cwfb.be](http://www.inscription.cwfb.be).

C'est dans la partie « Cartographie des établissements scolaires », onglet « Les outils », que vous

pouvez entrer l'adresse de l'école à examiner. Cliquez sur le lien obtenu ; une

carte s'affichera, avec l'icône d'une école placée, normalement, devant la

porte d'entrée de l'établissement. Passez en vue

« satellite » (onglet en haut à gauche de la carte) et

déplacez le bonhomme (en bas à droite de la carte)

sur l'icône, ou tout à côté.

On passe alors en carte

« Google Street View », qui

permet de voir en vue

réelle la rue, l'école, son

entrée, les alentours... et de

se rendre compte d'où

l'icône est placée par rap-

port à l'entrée du bâtiment scolaire.

V. AN.